

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion,.... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 28 FÉVRIER 1882.

LA FILLE MAUDITE

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX MARDOCHE.

(Suite.)

—Si Jean Renaud est gracié, eh bien, justice sera enfin rendue à l'innocent et on ne lui causera point ce chagrin de s'être inutilement sacrifié pour le coupable.

—Oui, tu as raison, il nous suffit de savoir que Jean Renaud n'a pas commis le crime dont il subit la peine, pour plaider chaleureusement sa cause.

Le lendemain, le comte de Bussièrès remettait au ministre la demande en grâce, les certificats et le mémoire rédigé par le célèbre juriconsulte, dans lequel, sans aucune critique du jugement rendu par la cour d'assises de la Haute-Saône, et, tout en faisant l'éloge du magistrat instructeur, devenu président de chambre à Paris, il soulevait un doute sérieux sur la culpabilité de Jean Renaud.

Un jour, le directeur de la colonie pénitentiaire de Cayenne fit appeler le condamné dans son cabinet.

—Le courrier de France vient de m'apporter deux plis d'une grande importance pour vous, lui dit-il. Le premier, que voilà, contient votre grâce signée de l'empereur.

—Ma grâce, répéta Jean Renaud ahuri et croyant avoir mal entendu.

—Oui, votre grâce, pleine et entière. Un personnage très-influent, qui ne veut pas se faire connaître, s'est employé pour vous auprès de son Excellence le ministre de la justice, et vous avez été jugé digne de la haute faveur que le chef de l'État vous a accordée. Mais, je dois vous le dire, Jean Renaud, c'est surtout à votre bonne conduite et à des actions de dévouement, qui ont attiré l'attention sur vous, que vous devez votre grâce.

Jean Renaud ne pouvait plus douter. La joie lui causa un saisissement extraordinaire et il éclata en sanglots.

—Des à présent vous êtes libre, continua le directeur avec bienveillance; voyez ce que vous voulez faire. Si vous désirez vous fixer dans la colonie, à Cayenne ou dans les environs, vous pouvez compter sur mon aide et sur ma protection. Du reste, vous trouverez encore ici d'autres personnes qui seront heureuses de pouvoir vous être utiles.

—Je vous remercie de tout mon cœur de votre grande bonté, monsieur le directeur, répondit Jean Renaud. Je ne désire point rester en ce pays, et puisque je suis gracié, puisque je suis libre, c'est en France que je voudrais retourner... si rien ne s'y oppose.

—Vous en avez le droit, Jean Renaud, votre grâce est accordée sans condition; vous n'êtes même pas soumis à la surveillance de la haute police.

—En ce cas, monsieur le directeur, aussitôt que vous voudrez bien m'y autoriser, je partirai pour la France. C'est là seulement que je puis retrouver, j'espère, quelques jours de bonheur. Vous l'ignorez sans doute, monsieur le directeur, j'ai en France, au village où je suis né, une femme, et peut-être un enfant; je dis, peut-être, car il n'était pas encore au monde le jour où j'ai été condamné. Ah! Dieu est bon, et mon cœur me dit que je retrouverai ma pauvre Geneviève vivante!

—Je comprends mieux encore que vous teniez à revoir la France, reprit le directeur avec émotion; vous devez être, en effet, impatient d'embrasser votre femme. Eh bien, vous pouvez partir demain à bord du paquebot qui retourne en France. C'est le moment de vous parler de la deuxième dépêche qui vous concerne. On a sûrement pensé que votre désir serait de revenir en France immédiatement; or, comme

il faut de l'argent pour voyager, on m'a envoyé un mandat de trois cents francs, dont je vais vous remettre la valeur en or.

Jean Renaud, complètement étourdi, ne savait plus que dire. Mais, tout bas, dans sa pensée et dans son cœur, il remerciait son bienfaiteur inconnu, qui, après avoir obtenu sa grâce, lui fournissait encore le moyen de se rapatrier.

—Ce soir, poursuivit le directeur, vous recevrez les papiers qui vous sont nécessaires pour pouvoir quitter la colonie et circuler librement en France. Il compta ensuite au gracié la somme de trois cents francs en pièces de vingt francs.

Jean Renaud balbutia quelques paroles de remerciements et, le directeur le congédiant, il se retira, la poitrine oppressée, mais le cœur inondé d'une immense joie.

Le soir même, il retenait une place de troisième classe sur le paquebot, et le lendemain il quittait Cayenne.

IX

LE THÉÂTRE DE RIGOLO.

A Paris, aux Champs-Élysées, dans cet admirable jardin auquel les Parisiens conservent le nom de carré Marigny, s'ouvrent avec les premiers beaux jours et les premières fleurs, les théâtres en plein air des Guignol, des Bobino, des Gringalet, etc., qui font les délices des enfants. Petits garçons aux joues roses, aux regards étonnés; petites filles aux cheveux flottants, gracieuses, déjà coquettes, quels adorables spectateurs! Et comme ils sont pleins d'indulgence pour ces têtes de bois enluminées, plus ou moins grimées, qu'ils croient entendre parler!

La toile vient de se lever, le spectacle va commencer; Polichinelle salue ses petits amis, faisant entendre sa voix inimitable: brrr, brrr... Les retardataires s'empresent d'accourir, abandonnant sans regret la petite calèche traînée par six chevaux blancs. Ils franchissent l'enceinte de la salle, indiquée par une corde tendue, et prennent place sur les bancs disposés devant le théâtre, les plus petits sur les premiers bancs, les plus grands en arrière.

Soudain, les spectateurs deviennent silencieux, sérieux même, car ils regardent et écoutent. Ils s'enthousiasment aussi bien pour Polichinelle rossant le commissaire, que pour Pierrot à la mine piteuse prenant sa revanche sur Arlequin. Ils s'exaltent devant Colombine se donnant des airs audacieux en harmonie avec sa toilette extravagante. Et à chaque instant, charmés, ravis, émerveillés, ils applaudissent, ils battent des mains, et de tous côtés éclatent les rires joyeux et argentins.

Au commencement de l'année 1869, l'un de ces théâtres de marionnettes jouissait depuis environ trois ans d'une grande popularité dans le monde des enfants. Il se nommait le Théâtre de Rigolo. Décors brillants, figurines sculptées et coloriées artistement, richesse des costumes, l'intérêt des farces jouées, où les saillies et les mots piquants abondaient, tout cela justifiait sa vogue et la célébrité acquise par son propriétaire, connu sous le nom de père Rigolo. Inutile de dire que le père Rigolo faisait chaque jour d'excellentes recettes.

Comme ses voisins Guignol et Gringalet, le père Rigolo avait son polichinelle et les principaux personnages de la commedia italiana: Arlequin, Pierrot, Cassandre et Colombine, Gripandouille, la mère Trifouillon, le genêtarme et l'apothicaire; mais chaque personnage en représentait plusieurs autres, grâce aux changements de costume. Ainsi, Cassandre devenait facilement un gros fermier normand ou un marquis d'autrefois ou un bon bourgeois de notre époque; Pierrot lui-même, Pierrot la figure pâle, transformé en petit crève, était la victime d'un apothicaire qui lui faisait avaler des pilules à l'infini; son visage se trouvait de circonstance.

Mais au Théâtre de Rigolo, le personnage qui rivalisait d'entrain, de

laisser-aller avec Polichinelle et qui, presque toujours, avait l'avantage du triomphe, c'était Rigolo lui-même. Coiffé d'une calotte verte, vêtu d'une blouse bleue serrée à la ceinture au moyen d'un ruban d'or, chaque fois qu'il montrait sa figure espiègle et rusée de gamin de Paris, c'étaient des acclamations à n'en plus finir et des trépidations d'allégresse. Jamais artiste à la Comédie-Française, à la Porte-Saint-Martin ou à l'Opéra ne fut plus choyé, admiré, adulé que Rigolo, le gamin de Paris, par son public fanatisé. C'était le personnage attendu, le héros nécessaire, l'acteur dont on ne pouvait se passer. On jouissait d'avance des bonnes farces qu'il ne manquait pas de faire aux autres et des choses drôles qu'il allait dire, car, en fait de joyusetés bouffonnes, il était intarissable.

Et ce n'était pas seulement sur les enfants que Rigolo exerçait son prestige et sa puissance fascinatrice; souvent les mamans et même les papas les plus graves, se toraient de rire en écoutant ses facéties, ses discours burlesques et ses étonnantes subtilités d'esprit.

Rigolo était aussi le personnage de prédilection de l'homme caché à l'intérieur de la cabine, et l'on savait qu'il se dépensait et se montrait lui-même tout entier dans la marionnette chérie, qu'il faisait mouvoir et parler.

Or, un jour de juin, en dépit du soleil qui étincelait, au grand étonnement et à la grande contrariété de ses habitués, le Théâtre de Rigolo resta fermé.

Qu'était donc devenu le père Rigolo?

On questionna les voisins et les gardiens des Champs-Élysées. Ils ne savaient rien.

La veille, le père Rigolo avait détaché ses décors, mis ses marionnettes dans un grand panier et s'en était allé sans rien dire à personne. Quelques-uns supposèrent que, se trouvant assez riche, l'homme aux marionnettes avait définitivement abandonné son théâtre. Cela pouvait être; mais, dans ce cas, pourquoi ne l'avait-il pas vendu? On savait que des propositions lui étaient faites et qu'il n'aurait eu que l'embaras du choix pour se donner un successeur.

X

L'HOMME AUX MARIONNETTES

Le père Rigolo est une ancienne connaissance de nos lecteurs, qui n'ont pas oublié Jérôme Greluche, le paillard de la troupe de saltimbanques Croquetier.

Le pauvre paillard avait eu le bonheur de réaliser son rêve en empruntant seulement deux mille francs sur l'or remis à Lucile Mellier par Pierre Rouvenat. Il avait tenu à ne pas toucher trop fortement à cette petite fortune, qui lui était tombée du ciel, mais qu'il considérait comme un dépôt sacré, dont il aurait un jour à rendre compte à l'enfant qu'il avait adopté.

Les dix autres mille francs furent placés par les soins d'un notaire, et sérieusement garantis sur hypothèques. Les intérêts payèrent la pension, le linge et les effets d'habillement du petit Edmond, admis comme interne dans la meilleure institution de Dijon.

Pendant onze ans, Jérôme Greluche parcourut les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre, allant de village en village, et faisant jouer partout par ses marionnettes de petites pièces composées par lui. Les commencements furent difficiles; les deux premières années ne donnèrent aucun bénéfice. S'il ne fut pas obligé de rendre sa petite carriole et son mulet, c'est qu'il sut être économe et qu'il ne craignit pas de s'imposer des privations.

Mais, dès les premiers mois de la troisième année, la situation devint beaucoup meilleure. Jérôme Greluche avait déjà une certaine réputation; dès qu'il faisait annoncer une représentation dans un village, la foule accourait au théâtre des marionnettes. Le succès s'affirma de plus en plus, et le pauvre

Greluche s'aperçut un jour, avec un naïf étonnement, que la fortune, si capricieuse et si dédaigneuse d'habitude, se mettait à lui faire les yeux doux.

(A continuer.)

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages avec magasin comprenant aussi un hangar à grains, à 2 étages, Remise, Ecuries. Cette propriété est un des meilleurs postes de commerce de St. Roch. Elle est située rue du Roi, 168 et 170, en face du marché Jacques-Cartier. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire ou au

NOTAIRE LECLERC

34, rue de la Couronne.

8 février 1882—1mp

GOËLETTE A VENDRE.

Goëlette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tache,"

avec tous ses agrès (lest excepté), la dite Goëlette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis.

S'adresser pour information au

BUREAU DES PILOTES,

Québec,

Où à

M. AUGUSTE DESPRES

Surintendant des Pilotes,

Résident à St. Joseph,

de Lauzon

13 janvier 1882.

ÉTANT SUR LE POINT

DE DEMENAGER

Au magasin occupé aujourd'hui par

MM. WURTELE & Cie,

Marchands de Nouveautés

No. 73 rue St. Pierre,

Les articles de montre ci-dessous seront vendus pendant le mois de février

A DES PRIX TRES REDUITS;

Services à Diner et à

Dejeuner,

Services à Diner,

Services à Dessert,

Services à The,

Services de Chambre,

Bustes et Statues en Marbre

de Paros,

Services à Toilette de

Cologne

Vases de Bohème,

Argenterie,

Candelabres à Kerosine,

Pendants,

Lampes de Salle,

Lampes de Table,

Lampes de Muraille.

F. T. THOMAS,

SALLE D'EXPOSITION:

114, COTE LAMONTAGNE,

1 février 1882—1mp

A LOUER.

Un magnifique poste de commerce comprenant Magasin, Hangar, Ecuries, etc., et où l'on fait le commerce d'épicerie depuis douze ans. S'adresser sur les lieux 100 et 102 rue du Pont. St. Roch, Québec. Vis-à-Vis Mme Hossack, confiseur. 23 février 1882—1s

A LOUER.

Cette belle maison en pierre à trois étages située en la Haute Ville de Québec, rue Collins, No. 6, munie d'une fournaise à l'eau chaude, avec le hangar en arrière et toutes les dépendances de la dite maison. S'adresser à

L'Hôtel-Dieu de Québec.

ou à C. LABREQUE,

Notaire.

22 février 1882—8s

A LOUER.

Deux magnifiques résidences, situées au No. 29 Rue St. Jean, une maintenant occupée par le Doct. Verner et l'autre par M. A. Watters. Possession, ler Mai 1882. S'adresser à

GINGRAS & LANGLOIS,

No. 54 Rue du Palais.

10 février 1882.

A LOUER.

Trois logements dont l'un avec Magasin, Rue St. Joseph, quartier Jacques-Cartier, No. 388, 390, et 394. S'adresser à L. Leclerc, notaire, Rue de la Couronne No. 34, ou au sousigné au Palais de Justice.

L. J. C. Fiset.

2 février 1882—1mp.

A LOUER.

Au village de Lauzon, près de l'église de St. Joseph de Lévis un magasin approprié pour le détail des marchandises et des épiceries, avec un hangar à six étages situé en arrière. Ce magasin est dans le voisinage du Bassin de radoub, sur la ligne du chemin de fer du Québec Central maintenant en construction, et à quelques pas de la ligne projetée de l'embranchement de St. Charles. S'adresser à

F. X. COUILLARD,

Village de Lauzon.

28 janvier 1882—1mp

A LOUER.

Une de ces magnifiques résidences situées sur la Terrasse Hamel, Grand Allée, occupée à l'heure qu'il est par M. Arthur H. Murphy. S'adresser à

E. G. CANNON, N. P.

21 janvier 1882.

A LOUER.

Magasins, Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts.

Le soussigné ayant loué les édifices occupés ci-devant par M. Thibault & Co., désire en sous-louer certains parties. C'est un poste de commerce de première classe. Les édifices font face d'un côté à la rue Sous-le-Fort, et de l'autre au marché Champlain.

A. TOUSSAINT.

5 janvier 1882.

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hautes de maison, même localité. S'adresser à

A. J. AUGER,

No. 105, rue St. Pierre,

Québec, 10 Juin 1881.

MAGASIN ET LOGEMENT A LOUER.

Magnifique poste d'affaires occupé par S. T. Garant, libraire, poste voisine de la Banque d'Économie. S'adresser sur les lieux à S. T. Garant transporteur, ce printemps, sa librairie, au No. 6, vis-à-vis le magasin qu'il occupe aujourd'hui. 31 janvier 1882.

Maison à vendre à St. Romuald

Une magnifique maison en pierre à deux étages de 30 sur 40 pieds avec magasin, située sur un des plus beaux postes de la place. S'adresser à

TH. BEJIN,

St. Romuald, Lévis

2 février 1882—1m

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Les deux situés dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski. S'adresser à

AUGUSTIN ROSS,

Station de Ste. Flavie

23 décembre 1881—3m

A VENDRE.

Cette magnifique propriété maintenant occupée par M. le notaire Guay, et située à St. Roch de Québec, rue de la Reine, Nos. 93 et 92, près de la rue du Pont. Le terrain mesure 65 pieds de front sur 79 de profondeur; la maison est en brique et en très bon ordre, et est entourée d'arbres qui en font une des plus belles résidences privées de St. Roch. Cour, écurie, etc., etc. S'adresser à

M. P. LABERGE, N. P.,

114, rue du Pont.

13 fév. 1882—15j

ANNONCES NOUVELLES.

Souliers français pour soirées—M. Jos. Gilbert.
Contrats de la maille—William G. Sheppard.
Institut Commercial St. Louis—Joseph Dubé.
Enean de Meubles de Ménage—Oct. Lemieux & Co.
A Vendre—E. Roy.
Vente à l'encan—Casey & Co.
Salle de Musique.
Salle Jacques-Cartier.
Avis aux entrepreneurs—F. H. Ennis.
Billards à vendre.
Demandés—Glover, Fry & Co.
Fourrures—J. C. Paterson.
Marchandises d'Étape—E. F. Wright & Leitch.
Marchandises d'Étape—Glover Fry & Co.

QUEBEC,

MARDI, 28 FÉVRIER 1882.

QUEBEC ET LE PACIFIQUE.

Le temps est depuis longtemps passé où il suffisait de crier sur la plateforme *Malheur à Québec! Québec est sacrifié!* pour voir aussitôt la basse-ville se remplir de gens guettant avec effroi la chute de Québec. On est revenu de ces terreurs; on sait qu'une ville ne tombe pas ainsi et qu'il n'est pas au pouvoir d'un événement de la renverser.

Bien démodé aussi est l'homme qui va annonçant que si on ne prend pas son ours, l'herbe bientôt poussera dans nos rues.

Notre population veut voir clair avant de se monter au diapason de ces grands désespoirs. Elle sent bien que le gouvernement provincial, sortant d'un aussi grand triomphe électoral, n'a aucun motif de la trahir et toutes les raisons du monde au contraire de la bien servir. Elle voit bien que, de fait, M. Chapleau se donne un mal énorme pour combattre les influences hostiles à Québec et nous obtenir l'embranchement Saint-Charles.

Les préventions qu'on s'efforce de soulever ne tiennent pas devant un seul instant de réflexion et les simples faits que voici :

1o. La vente du chemin de fer du Nord est une nécessité reconnue par M. Mercier comme par M. Chapleau; car enfin la situation financière que tous les journaux conservateurs déclaraient si grave sous l'administration de M. Joly, ne s'est pas tout à coup et par le simple fait de sa chute transformée en un état si prospère que nous n'ayons plus à nous occuper à payer notre dette.

2o. Le syndicat du Pacifique est l'acquéreur tout indiqué, indiqué par bon nombre de ceux qui critiquent aujourd'hui l'action du gouvernement; mais il ne veut acheter qu'une partie de la ligne et nous n'avons aucun moyen de le forcer d'en prendre davantage.

3o. Si nous refusions de lui vendre cette partie, il s'arrangerait de façon à se passer de nous, à créer à notre ligne d'Ottawa à Montréal une concurrence qui en détruirait la valeur, diminuerait sensiblement celle de la ligne de Montréal à Québec, et pousserait vers les Etats-Unis le commerce de l'Ouest, en le détournant définitivement de Québec.

4o. Notre intérêt entre ces deux grands rivaux, le Pacifique et le Grand Tronc, c'est de nous allier au Pacifique. On ne fait pas plus les guerres de chemin de fer que les autres guerres sans alliés. L'isolement, c'est la ruine à courte échéance.

5o. Si le Pacifique conclut un traité de trafic avec la ligne de Montréal à Québec, s'il fait de la construction de l'embranchement Saint-Charles une condition absolue de l'arrangement, c'est qu'il tient à avoir avec la mer une voie de communication supérieure à celle du Grand Tronc, c'est qu'il a l'intention de porter son terminus à Québec en été, à Halifax en hiver.

6o. Le terminus d'une ligne est là où aboutit son trafic. On ne peut le fixer par une loi; il échappe aux conventions, il ne subit d'autre influence que l'intérêt du commerce. Le Parlement décréterait qu'il sera à Berthier ou aux Trois-Rivières, qu'il ne serait pas à Berthier ou aux Trois-Rivières. On n'arrête pas un chemin en plein parcours, un train à grande vitesse, pour dire aux voyageurs: Descendez, c'est ici le terminus. Les voyageurs et les colis vont à destination en dépit des réglemens.

7. Le terminus du Pacifique est à Boston ou à New-York, ou à Québec et Halifax. Nous n'avons qu'un compétiteur, l'Américain. Barrez au Pacifique la voie des Etats-Unis, il refoulera vers Québec; et rien ne pourra plus empêcher le commerce de l'ouest de venir à nous par une pente irrésistible, que le terminus soit au lac Nippissing, comme l'avait obtenu sir Georges aux applaudissements de tout le pays, ou à Pembroke, comme on l'avait demandé ensuite, ou à Saint-Martin.

8o. On a crié *bravo* lorsque sir Georges a dit: Le terminus du Pacifique sera au nord du lac Nippissing; et l'on crierait *trahison* lorsque M. Chapleau le rapproche de nous, lorsqu'il rattache le Pacifique au train de Québec, avec ou sans arrêt à Montréal, peu importe!

Notre conclusion est celle-ci: L'œuvre que M. Chapleau est en train de mener à bonne fin est supérieure à celle de son illustre devancier; elle l'achève et la couronne. Au moment où il lutte avec un courage admirable et une persévérance indomptable contre les obstacles que soulèvent devant lui les intérêts hostiles à notre province, à notre district, à notre ville, susciter sous ses pas les embûches de la jalousie personnelle et locale, c'est se faire les complices conscients ou inconscients de nos rivaux, c'est manquer de clairvoyance, ou d'esprit de justice et de patriotisme.

ENTREVUE AVEC LE PREMIER MINISTRE.

L'hon. M. Chapleau, dès son arrivée à Québec, a convoqué, à son bureau, une réunion des députés de la ville et du district, pour leur expliquer les derniers actes du gouvernement à l'endroit du chemin de fer du Nord.

Au nombre de ceux qui se sont rendus à l'invitation étaient l'hon. M. Garneau, MM. Shehyn, Rinfret, Brousseau, J. P. Rhéaume, Vallée, Faucher de Saint-Maurice, Desjardins et Saint-Hilaire, ainsi que des membres de la presse.

M. Faucher de Saint-Maurice a présenté la députation.

L'hon. M. Chapleau a informé la députation que les négociations marchent entre le syndicat du Pacifique et le gouvernement, mais que, de part et d'autre, il n'y a encore rien de conclué. Le gouvernement, a-t-il dit, dans ses négociations avec le syndicat, a travaillé à empêcher que la province de Québec fût négligée au milieu de ces intérêts divers; il serait probablement arrivé que le syndicat choisissant la voie la plus courte, aurait gagné le littoral par le *Canada Atlantic*, le *South Eastern* et l'*Intercolonial*. Le gouvernement, dans ses négociations, a eu en vue d'assurer au chemin de fer provincial un raccordement complet et absolu avec l'ouest. L'une des principales conditions de l'entente entre le gouvernement et le syndicat est que Québec et tous les ports intermédiaires entre Québec et Montréal, bénéficient aux meilleures conditions possibles du droit de trafic sur tous les chemins de fer possédés, cont ôlés, loués par le syndicat du *Pacifique Canadien*, ou en relations commerciales avec lui.

Québec n'a pas besoin de craindre, a ajouté l'hon. premier ministre, d'être laissé dans l'ombre, parce que le syndicat a mis comme condition, avant achat, que des mesures soient prises pour faire faire l'embranchement de Saint-Charles et Lévis, et raccorder l'embranchement au chemin de fer du Nord par des bateaux-passeurs; c'est

l'intention du syndicat de faire venir par cette voie tout son approvisionnement de charbon; ce qui n'est pas une bagatelle.

Une autre condition posée par le gouvernement est le parachèvement de la voie entre Ottawa et Toronto d'ici à un an, aussi bien que de l'embranchement de la Pointe-Claire, afin de raccorder le chemin de fer du gouvernement avec le Grand Tronc à la Pointe-Claire dans le même temps.

L'hon. M. Chapleau a déclaré à la députation que le gouvernement a reçu plusieurs ordres d'achat; mais qu'il a cru agir dans les intérêts de la province en traitant avec le syndicat.

Jusqu'ici le gouvernement n'a rien décidé au sujet de la partie-est du chemin de fer du Nord. D'un côté on prétend que les intérêts de la province seront mieux sauvegardés si le gouvernement garde le contrôle du chemin; d'un autre côté, on verrait d'un meilleur œil ce contrôle aux mains d'une compagnie indépendante composée de capitalistes de Québec. Personnellement, le premier ministre serait disposé à accepter ce dernier plan, surtout lorsque le gouvernement va se trouver obligé de dépenser \$500,000 ou \$600,000 l'année prochaine pour parachèvement du chemin du côté de Québec, et payer sa part de frais dans l'organisation du service des bateaux-passeurs entre Québec et Lévis.

Dans tous les cas, a dit l'hon. premier ministre, Québec retirera de grands avantages de la vente de la section-ouest du chemin. Tous les ateliers vont être immédiatement transférés de Montréal à Québec. Le gouvernement n'a pas encore reçu d'offres d'achat pour la section-est, mais il espère qu'on lui en fera sous peu.

Le gouvernement est parfaitement disposé à faciliter la construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean à ceux qui l'ont entrepris, mais pourvu que la corporation et les citoyens de Québec en manifestent le désir.

C'est le commerce et non le gouvernement qui peut fixer ici ou là, le véritable terminus du *Pacifique*, a dit M. Chapleau en réponse à M. Shehyn, qui lui a parlé de l'espoir des Québécois de voir le terminus de la grande voie ferrée à Québec. D'ailleurs, il y a une clause du contrat du syndicat qui fixe le terminus du *Pacifique* à Montréal-Est, à moins que le syndicat n'achète la section-est du chemin de fer du Nord. Dans ce cas ce serait Québec qui deviendrait le terminus.

L'hon. M. Chapleau a rappelé à la députation que lors des dernières élections, les électeurs se sont montrés favorables à la vente du chemin de fer du Nord à une compagnie plutôt que de payer une taxe directe pour rencontrer les \$600,000 qu'il faudra dépenser pour compléter la voie et souscrire à la ligne de raccordement.

Le gouvernement est prêt à céder la section-est pour \$4,000,000, à toute compagnie sérieuse et bien disposée.

Quelqu'un ayant fait allusion aux troubles politiques que la vente pourrait susciter, M. Chapleau a dit que le gouvernement fédéral n'est pas plus disposé qu'il ne faut à construire l'embranchement de Saint-Charles, et que si l'on veut faire du tapage, les ministres fédéraux en profiteront pour ne rien faire. Il s'ensuivrait probablement que la construction du chemin de fer du lac Saint-Jean se trouverait arrêtée.

La sympathie du gouvernement pour Québec n'est pas platonique mais efficace et pratique.

L'échevin Rhéaume, ajoutant quelques observations aux informations du premier ministre, a dit qu'il ne faut pas oublier que pour Québec, le chemin de fer du Nord est surtout la voie ferrée qui relie Québec à Montréal. Cette voie, les Québécois en ont conçu l'idée tout les premiers, et l'ont mise à exécution; ils réclament avec raison une paternité qui leur est chère. Le reste du chemin ils l'ont toujours considéré comme surcroît. Ils sont heureux de voir que dans la vente d'une section du chemin les intérêts de la province seront sauvegardés par la vigilance du gouvernement, mais l'intérêt qu'ils portent au chemin de fer du Nord, celui qui va de Québec à Montréal, est un intérêt de cœur, parce que c'est là leur œuvre.

A la suite de ces remarques, la députation s'est retirée.

INFORMATIONS.

—Le bruit s'accrédite que l'hon. M. Ross aurait remis hier sa démission au premier ministre.

—Nous apprenons que six des survivants de l'équipage du steamer naufragé *Bahama*, sont partis de New-York pour Québec, afin d'assister à

l'enquête commencée sur les causes du sinistre. M. J. U. Gregory, qui représente à Québec le ministre de la marine et des pêcheries, a été investi de pleins pouvoirs l'autorisant à tenir un tribunal régulier d'investigation sur le naufrage du *Bahama*. Par conséquent, l'enquête commencée la semaine dernière va être continuée cette semaine. Les personnes qui ont des plaintes à formuler, doivent en faire part immédiatement à M. Gregory, car on dit que l'enquête sera des plus minutieuses et que la presse et le public y seront admis.

—M. O. Sullivan, arpenteur et ingénieur civil, vient d'être nommé inspecteur des arpentages de la province. Cette nomination sera bien vue par tout le monde, car outre qu'il appartient aux nationalités anglaise et française, M. Sullivan est parfaitement qualifié à remplir les devoirs de la position qu'il doit en grande partie à l'hon. ministre des terres de la Couronne.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 27

M. Orton présente un bill concernant l'intérêt sur argent obtenu au moyen d'hypothèques sur biens-fonds.

M. McCuaig.—Bill pour pourvoir à l'expédition *franco* par la poste des journaux dans les limites du comté où ils se publient.

Sir John s'objete à la présentation du bill parce qu'il s'attaque au revenu public et qu'il lui faut être présenté en chambre à la faveur d'une résolution.

M. McCuaig a remis son bill pour le moment.

En réponse à M. Grandbois, sir Tupper dit que le gouvernement n'a pas l'intention de remplacer durant l'été prochain, le pont de bois de l'Intercolonial traversant la Rivière-du-Loup par un pont de fer.

M. Fortin demande que le gouvernement produise les documents relatifs à la nomination d'un juge dans le comté de Gaspé. Il insiste sur la nomination d'un juge résident.

L'hon. M. Laurier et l'hon. M. Huntington appuient la motion.

L'hon. M. Mousseau dit que l'an dernier le chef de l'opposition se prononçait en faveur de la centralisation de la justice.

Sir John dit que jusqu'à présent il n'y a que Gaspé qui se soit plaint.

M. Sproule demande un état des bateaux et voiliers qui se sont perdus dans les eaux intérieures du Canada depuis 1870.

A la séance du soir, l'hon. M. Anglin demande un état des locomotives, etc., de l'Intercolonial, maintenant en réparation.

M. Cimon, de Chicoutimi, demande les pétitions et les lettres concernant les communications postales sur cette partie de la rive nord du Saint-Laurent comprise dans le comté du Saguenay.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

Etat fait en double par le Crédit Foncier Franco-Canadien au ministre des Finances du Canada, pour l'exercice de l'année mil huit cent quatre-vingt-un, conformément à la section 17 de l'acte 44 Victoria, chapitre 58, intitulé: "Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien", et publié dans la *Gazette du Canada*:

Capital de la société—	
Francs 25,000,000, égal à	
fr. 5,18,26.....	\$4,823,833 60
Versements sur le capital—	
Vingt-cinq pour cent, don-	
nant.....	1,205,958 40
Nombre des titres—	
Titres nominatifs.....	50,000
Titres au porteur.....	Nil.
Actif de la Société.	
Actionnaires — montant non	
réalisé du capital social....	\$3,617,875 20
Prêts hypothécaires:	
A long terme. \$674,716 33	
A court terme. 389,334 50	
	1,064,050 83
Espèces en caisse et en banque:	
En Canada.....\$93,249 81	
En France..... 78,305 92	
	171,555 73
Arrérages de semestres.....	389 51
Mobilier.....	2,054 24
Divers.....	2,787 16
	4,858,712 67
Total de l'actif.....	
Passif de la Société.	
Capital social.....	\$4,823,833 60
Prêts différés.....	25,914 01
Intérêt payé par anticipation.....	242 75
Divers.....	1,727 56
	4,851,117 92
Total du passif.....	

Taux moyen de l'intérêt:—Six pour cent par an, sauf sur une créance achetée, de \$1,320, qui rend 7 pour cent.

Etendue et valeur des biens-fonds possédés par la société..... Néant.
Montant des obligations ou débiteures émises et taux de l'intérêt..... Néant.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 27.—Le *Figaro* dit qu'un groupe important d'actionnaires de l'Union générale s'est réuni hier pour discuter la question d'envoyer une circulaire aux autres actionnaires en vue de reconstituer la compagnie.

Le général Law de Lauriston, descendant collatéral du fameux financier du XVIII^e siècle, est mort à Nantes.

Le gouvernement de Paris a été élu sénateur pour le département de l'Eure. Le ministre de l'intérieur et des cultes a dit à la chambre des députés, qu'il était faux ou toutefois exagéré, que certains membres des congrégations religieuses dissoutes fussent rentrés en France. Il a ajouté que des mesures avaient été prises pour la bonne exécution des décrets.

Les élections qui ont eu lieu hier pour remplir deux vacances au sénat et 14 à la chambre des députés, ont été favorables aux républicains de toutes nuances, moins toutefois dans le cas de Haentjens, bonapartiste, qui a été élu député. Il y aura cinq nouveaux ballottages.

La gauche républicaine du sénat a consenti à approuver une résolution en faveur de la révision partielle de la constitution, et laissant au gouvernement de choisir l'époque où telle révision devra avoir lieu.

Londres, 27.—Bradlaugh est allé à Northampton. Il n'y a pas de doute que ses constituants vont le réélire à une grande majorité.

Il est rumeur que le général Skobelev a visité Londres en secret mardi dernier, et a eu une entrevue avec les Parnellistes. Les russophobes prétendent que Skobelev n'est pas venu à Londres, mais qu'il est en correspondance avec les *Home Rulers* dans le but d'organiser une insurrection en Irlande, pour le moment où la Russie sera prête à diriger ses troupes vers l'Asie.

Dublin, 27.—Bailey, qui avait fourni des renseignements qui ont amené la découverte d'un arsenal fénié, a été trouvé assassiné dans la rue ici.

Vienne, 27.—Huit personnes ont été mises en accusation pour avoir contribué par leur négligence, au récent incendie du Ring Théâtre. Deux cent vingt-six témoins ont été assignés. Le procès commencera le 2 mai. Parmi les accusés se trouvent M. Naval, ex-bourgmestre de Vienne; M. Jenner, directeur du Ring Théâtre, et M. Landsteiner, préfet de police.

On dit dans les cercles diplomatiques, que le rappel du général Skobelev, est dû aux plaintes portées contre lui par l'ambassadeur russe à Paris, à propos des relations qu'il commençait à entretenir avec le parti de la revanche et de l'effet produit à Paris par ses discours.

A Constantinople il est bruit d'une mobilisation de 15,000 hommes de troupes, en vue de complications en Bulgarie qui nécessiteraient l'occupation des Balkans.

Une colonne autrichienne a rencontré un millier d'insurgés à Keistak et après une heure de combat leur a infligé une sanglante défaite. Les Autrichiens ont eu deux hommes tués et 16 blessés.

Un journal d'Odessa dit que de nombreux volontaires se disposent à aller secourir les Herzégoviniens.

St. Pétersbourg, 27.—L'exécuteur des Hautes-Œuvres vient de laisser Moscou pour St. Pétersbourg, où ses services seront probablement requis bientôt.

ŒUVRE DU PATRONAGE.

Les directeurs de l'Œuvre du Patronage accusent réception avec la plus vive reconnaissance, de la magnifique somme de \$1,685, comme résultat net du bazar tenu en faveur de l'Œuvre en janvier dernier. Quand on songe au peu de temps que les Dames ont eu pour préparer ce bazar, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de la prodigieuse activité et du dévouement de ces Dames, ou de l'inépuisable générosité des citoyens de Québec déjà si fortement mise à contribution dans les nombreux bazars qui se sont succédés tout l'automne.

L'Œuvre du Patronage saisit cette occasion pour offrir en même temps ses plus sincères remerciements aux journaux, qui ont bien voulu publier gratuitement les annonces et les comptes-rendus du bazar; aux différentes sociétés ou associations qui ont, par leur présence en corps au bazar, notablement contribué à son succès; aux artistes qui ont bien voulu organiser des soirées au bénéfice de l'Œuvre, ainsi qu'aux citoyens qui ont généreusement prêté des salles à cet effet; à l'ad-

Administration de la police, qui s'est prêtée avec tant de bienveillance et de courtoisie à maintenir le bon ordre au bazar, soit par des dons en effets, soit par leurs généreuses contributions en argent.

Au nom des Directeurs, THOS. E. HAMEL, Ptre., chapelain.

A TRAVERS LA VILLE.

ORDINATIONS.—Samedi matin, à la Basilique, un acolyte du vicariat apostolique du Nebraska sera fait sous-diacre, et dix sous-diacres de l'archidiocèse de Québec seront faits diacres. Dimanche matin, aussi à la Basilique, deux diacres de l'archidiocèse seront ordonnés prêtres.

CHAPELLE ST. JEAN-BAPTISTE.—M. l'abbé Plamondon a informé ses paroissiens, dimanche, que la vente des sièges, dans la chapelle temporaire qui a été inaugurée dimanche, a produit la somme de \$4,500.

MALLES D'EUROPE.—Le steamer Prussian, parti de Liverpool le 15, est arrivé à Halifax hier à 2 15 heures p. m. Les malles qu'il a apportées sont reparties d'Halifax une heure plus tard pour Québec, Montréal, etc.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Dimanche soir, vers 9 30 heures, une oscillation du sol s'est produite à la Malbaie. Elle n'a duré que trois ou quatre secondes.

LES CATHOLIQUES A BOSTON.—Il y a une population catholique d'environ 320,000 âmes dans l'archidiocèse de Boston, et 156 églises, dont 7 en construction, et avec 14 chapelles, etc. Il y a 240 prêtres pour desservir ces églises et chapelles. Il y a deux collèges et 30 étudiants ecclésiastiques. Le nombre de couvents est de quatre, et de quatre aussi celui des académies de filles. Il y a dix asiles qui contiennent 798 orphelins, et 28 écoles paroissiales où l'on enseigne gratis à des milliers d'enfants.

FÊTE AU PAVILLON DES PATINEURS.—Les sports annoncés à son de trompe et attendus avec tant d'impatience par le public amateur, ont eu lieu hier soir et ont obtenu beaucoup de succès. Les spectateurs étaient nombreux et l'élite de la société québécoise s'était donné rendez-vous à ce spectacle amusant. Tout a fort bien marché et les concurrents ont rivalisé d'adresse et d'entrain, tant pour obtenir les prix que pour divertir l'auditoire.

On a pu voir le programme de la soirée dans l'annonce que nous avons publiée plusieurs fois. Nous ne donnerons pas, faute d'espace, un compte-rendu complet des courses et des jeux qui, cela va sans dire, ces derniers surtout, ont eu un attrait tout particulier, difficiles qu'ils étaient rendus par l'usage des patins.

Sous ce rapport, la course des barils a été d'un effet mirobolant et chacun s'en tenait les côtes. Qu'on se figure un peu des barils dont on a enlevé les deux extrémités, couchés sur la glace, et les concurrents prenant leur élan et cherchant tous à arriver premier, après avoir passé à travers les fameux barils. Que d'efforts, une fois engagé dans cette carapace, pour en ressortir! Disons de suite que quelques-uns des patineurs sont arrivés au but après avoir vainement tenté de ressortir du baril.

La course d'un mille était la pièce de résistance de la soirée. Les deux principaux concurrents étaient MM. Scott, de Québec, et Elliott, de Montréal. Ce dernier n'est sorti vainqueur de la lutte que grâce à deux chutes que son antagoniste a faites. Le mille a été parcouru en 4 minutes et 15 secondes.

La course des jeunes filles a été fort goûtée. Mlle. Ashe est arrivée première, et Mlle G. Routhier seconde.

A la fin du concours, la comtesse de Sesmaisons a fait la distribution des prix.

Nous ne saurions terminer sans payer un compliment aux musiciens du 8e carabiniers royaux (ancien Corps de musique de la cité).

THÉÂTRE COMIQUE.—Une soirée fort amusante aura lieu lundi prochain à la Salle Jacques-Cartier. Le programme, qui est intitulé La boîte à surprise, est composé de scénettes et chansons comiques qui ont eu un succès mirobolant à Paris, New-York et Montréal. M. Lévy, que chacun a déjà applaudi à la Salle de Musique dans sa chanson du Papi-nériste, est le principal sujet de la troupe.

Afin d'éviter l'encombrement aux portes de la salle, les billets sont en vente dès à présent au magasin de musique de MM. Bernard & Allaire.

FAITS DIVERS.

CONFESSION D'UN INCENDIAIRE.—On lit dans le Monde, de Montréal: Vendredi dernier, la ville de St. Jérôme était mise en émoi à la nouvelle que l'auteur de l'incendie des bâtisses de M. Léandre Lauzon venait d'être arrêté. C'était un homme jeune encore, du nom de Philéas Désormeau, du Cardon. Écoutant le cri de sa conscience bourrelée de remords, il avait tout avoué à M. Lauzon, non, comme il a été répété erronément, parce qu'il avait été contraint par son confesseur, mais parce qu'il avait un repentir sincère de sa faute et qu'il voulait la réparer disait-il.

Il fit son premier aveu en novembre croyons-nous et, soit négligence, soit autre motif, rien ne se fit depuis ce temps-là; la connaissance de ce fait transpirait plus ou moins, ce qui força M. Lauzon à demander son arrestation; vendredi soir il était conduit devant les juges de paix MM. Dr. J. E. Prévozt et A. M. Lapière, et là en présence d'un grand nombre de personnes on procéda à l'enquête préliminaire qui se continua jusqu'à 2 heures du matin. M. de Montigny représentait la poursuite.

Le prisonnier n'avait pas voulu requérir les services d'un avocat; il paraissait atterré et comme inconscient de ce qui se passait autour de lui. A plusieurs reprises, il répandit des larmes abondantes. Partout il témoigna la plus profonde horreur de son crime; sa simple vue excitait la pitié des plus insensibles. D'après les faits que nous connaissons, Désormeau a mis le feu aux bâtiments de M. Lauzon, le 22 septembre, au soir. Au fond de l'affaire est toute une histoire de misérable vengeance enfantée par la plus noire et la plus terrible des passions du cœur humain, la jalousie. Désormeau faisait la cour à une demoiselle pensionnant chez M. Lauzon; il avait un rival, neveu de Lauzon recueilli et élevé par lui, du nom de Boivin; les préférences se portèrent en fin de compte sur Boivin qui s'en prévalait pour ridiculiser et se moquer un peu vivement de Désormeau; celui-ci jura de se venger; et il s'en prit aux biens de M. Lauzon; il croyait sans doute, que M. Boivin avait tant de succès parce qu'il devait hériter de Lauzon; en ruinant ce dernier, il détruisait les chances du jeune Boivin. C'était son calcul, nous a-t-on dit. Pauvre calcul! Pauvre jeune homme!

Quel terrible exemple! Désormeau était, sous tous les rapports un bon et brave garçon, laborieux à l'excès, sobre et économe. Il était âgé de 26 ans environ. Le samedi matin à la clôture de l'enquête, les magistrats lui ayant demandé s'il plaiderait coupable ou non coupable.

"Non coupable," répondit-il. Il fut conduit à la prison de Ste. Scholastique pour y attendre son procès qui aura lieu au mois de juillet.

IL N'Y A PAS À DIRE, C'EST CELA.—Un de mes amis du sud, dit Mme. Dr. A. A. Jordan, N° 51 rue Lincoln, Worcester, Mass., m'a parlé en termes très élogieux de l'huile St. Jacob. J'ai résolu de l'essayer sur mes malades, et je dois avouer que je fus surprise des résultats obtenus. Elle n'a jamais manqué de guérir tout ce qu'elle prétend guérir, et je la prescris volontiers et avec confiance à ceux de mes malades qui souffrent de rhumatisme, entorses, et de toutes douleurs corporelles. C'est certainement un remède merveilleux, et je puis hautement le recommander.

BAUME DU ST. HOMME JOB.

Le grand remède sauvage interne et externe pour la Dyspepsie, les maux de tête, les Acidités de l'estomac, le mal de gorge et le Rhumatisme, les maux de reins, le choléra du pays, etc. Jamais aucune préparation sur terre n'a égalé le Baume du St. Homme Job pour obtenir la guérison de toutes les maladies plus haut mentionnées. Essayez le Baume du St. Homme Job et vous aurez entière satisfaction. L'essai ne coûte que 25 centimes seulement la bouteille.

Vendu par tous les Droguistes et tous les marchands Épiceries F. R. Q. 8 février 1882—1 n p

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de pomons incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, le rhume, le catarrhe, et les maux de la gorge auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle. En vente partout à 25c la boîte. mars 1881—1 a o a h

EMULSION DE PUTTNER.

ALBERTOWN, ILE DU P.-E. 10 mai 1881.

C. E. PUTTNER, M. Ph.—Je désire dire que j'ai vu plusieurs centaines de bûles de votre Emulsion, et que je suis encore à en découvrir une qui n'a pas donné satisfaction. La demande est plus grande que celle de toute autre préparation du même genre, et cette médecine atteint toujours le but pour lequel on l'emploie. Il est de fait que je n'ai jamais rien rencontré d'aussi satisfaisant que votre Emulsion d'huile de foie de morue, etc., attendu que les résultats qu'elle donne sont tellement profitables qu'ils suffisent à la recommander.

Votre serviteur, Wm. B. DYER, Droguiste et chimiste.

LAMPES!

Nous avons l'ambition de vendre les articles ci-dessous à des prix très inférieurs aux prix réguliers: Lampes de Muraille pour passages... \$0.45 à 1.00; Lampes suspendues, simples... 1.25 à 2.00; doubles... 2.00 à 4.00; triples... 5.00 à 8.00. Et une grande variété de Lampes de table à des prix extraordinairement bas. DEPOT PHUILE ASTRALÉ 56 RUE DE LA FABRIQUE. 11 février 1882.

DÉCÈS.

Noyé accidentellement, le 11 février 1882 Hector Dubé, water à bord du S. S. Bahama, fils de O. A. Dubé, carpentier, âgé de 22 ans. Le 27 courant à l'âge de 72 ans. Sieur William Doyle, brasseur. Son service et sa sépulture auront lieu le 28 courant, à 9 heures. Le corps sera inhumé à la demeure du défunt N° 62, rue St. Marguerite St. Roch, à St. Roch. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le 27 courant, à l'âge de 77 ans. Mme. Marie Catherine Trudel, épouse de feu M. Ch. Gariépy. Les funérailles auront lieu le 28 courant, à 8 heures. Le convoi funèbre laissera la résidence de M. J. A. Gariépy, fils de la défunte, 23 rue Richer n° 281, pour l'église de St. Sœurs de la charité. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. A St. Germain, le 23 du courant, à l'âge de 72 ans. Madame Marie Catherine Aubé, épouse de M. Charles Côté, décédée après une longue maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.

Annonces Nouvelles.

Souliers Français pour Soirées

M. JOSEPH GILBERT

296, rue et faubourg St. Jean

Vient d'importer de Paris des souliers en Satin blanc et en Satin noir, pour soirées. Inutile de dire que ces Chaussures sont sans rivales sous le rapport de l'éclat et de la qualité. Le prix en outre en est fort raisonnable.

—Aussi—

SEMELLES CHIMIQUES IMPERMEABLES

Brevetées S. G. D. G.

SEMELLES D'HIVER

Conservatrices de la Chaleur

POUR HOMMES ET POUR FEMMES.

M. Gilbert profite de la circonstance pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il sollicite pour l'avenir le même patronage. 27 février 1882.

Salle Jacques - Cartier, LUNDI, 6 MARS 1882.

Une seule représentation extraordinaire Immense succès à Paris, New-York, et Montréal.

Grande Nouveauté Parisienne:

La Boîte à Surprise

ou LE THÉÂTRE MIGNON

REVUE EN HUIT TABLEAUX:

1er. La Grande Duchesse.—2e. Châlier le Bossu Parisien.—3e. Le Joueur d'Orgue.—4e. Les Cochers de Fiacre.—5e. Les ânes de Montmorency.—6e. Un Gommeux.—7e. Le Petit Faust.—8e. M. et Madame Placis.

PRIX DES PLACES:

Galerie 15 c., Parterre 25 c., Premières 75 c. On peut acheter des billets à l'avance (sans augmentation de prix) au magasin de musique de M. M. Bernard & Allaire.

Portes ouvertes à 7 heures. Lever du rideau à 8 heures. 28 février 1882.

SALLE DE MUSIQUE Grand Concert Classique

Sous le patronage distingué de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur,

Par la célèbre pianiste

MADAME RIVE-KING

assistée de

MISS CARRIE E. MASON,

Le soprano distingué,

MERCREDI, 8 MARS 1882.

Admission, 50 cts; Sièges réservés 75 cts. On peut acheter des billets à l'avance et réserver ses sièges sans charge extra. Mme. Rive King ne se sert dans ses concerts, que des grands pianos Weber. Portes ouvertes à 7 30 heures. Lever du rideau à 8 heures. 28 février 1882.

Annonces Nouvelles.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le

24 MARS PROCHAIN.

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, entre les droits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er Juillet prochain:

BISSON et SAINTS ANGES, deux fois par semaine;

CASTLEBAR et DANVILLE, six fois par semaine;

CUMBERLAND MILLS et RIVER GILBERT, une fois par semaine;

FATHER POINT et RIMOUSKI, six fois par semaine;

FOX RIVER et GRANDE GREVE, trois fois par semaine;

KINNEAR'S MILLS et LEEDS, trois fois par semaine;

METIS et METIS ROAD STATION, douze fois par semaine;

ST. DONAT et STE. LUCIE, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste et haut mentionnés, ou au Bureau du sous-sigé, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPERD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, le 1er Février 1882. 28 février 1882—31

Institut Commercial St. Louis

L'assemblée générale annuelle des membres de l'INSTITUT COMMERCIAL ST. LOUIS, pour la réception des rapports et l'élection des officiers aura lieu VENDREDI, 3 MARS prochain, à SEPT heures et demie, au lieu ordinaire.

N. B. Pour être élu conseiller de l'Institut, il faut être membre actif depuis un an au moins, et avoir payé sa contribution; et pour avoir droit de voter aux élections des officiers, il faut être membre actif depuis au moins trois mois, et avoir payé sa contribution.

Par ordre, JOSEPH DUBÉ, Secrétaire.

A VENDRE

Une magnifique maison située à St. Sauveur près de la rue St. Valier, ayant deux étages, mansardes, hangar et jardin. Elle est très bien finie. Aussi c'est un poste de commerce.

S'adresser à E. FOY, Coin St. Germain et St. Anne, St. Sauveur. 28 février 1882—1 n p

DEMANDE

Un Monsieur et deux Dames désirent avoir deux chambres non meublées et la pension, dans une famille canadienne.

Adressez par lettre: A. O. D. Bureau de l'Événement. 27 février 1882—1 n p

DEMANDE.

ON DEMANDE un jeune homme ayant des connaissances en mécanique et possédant \$600 à \$1000 de capital, comme associé avec le propriétaire d'un moulin à s'île à la vapeur situé à quelques milles de Québec.

S'adresser par lettre au plus tôt à A. B. C. Bureau de l'Événement. 23 février 1882—1 n

AVIS

La Fabrique de St. Roch recevra des soumissions jusqu'au 21 Mars prochain, pour l'achat ou la location de ce magnifique terrain bien connu sous le nom d'ancien Cimetière de St. Roch, situé entre les rues St. Joseph, St. François, Caron et Dorchester, et contenant plus de 50,000 pieds en superficie.

Les soumissions devront être adressées à M. Jean Allard, marguillier en exercice, rue St. Joseph N° 147, de qui aussitôt pourra avoir toutes les informations nécessaires. La Fabrique ne s'engage pas à accepter la soumission la plus élevée, ni aucune d'elles. Québec: 2 février 1882.—1 n.

AGENCE DE LIVRES, JOURNAUX, ETC.

223 RUE ST. JEAN.

J. N. DUQUET, publiciste et agent

publiciste et agent général de publications Canadiennes, Américaines et Européennes. On peut voir les échantillons de plus de 27 ouvrages différents ainsi que le catalogue, à sa résidence, 223, rue et faubourg St. Jean.

M. Duquet vient de recevoir une belle collection de livres de Paris. Il se visite est sollicité. 25 février 1882.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Le soussigné ne faisant plus partie de la société VANDRY et BELANGER a ouvert un magasin à l'ENSEIGNE DU CASTOR, N° 29 RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS L'HOTEL BLANCHARD.

Il aura toujours en mains un assortiment de Marchandises bien choisies et il espère que ses pratiques et le public lui continueront une part de leur patronage. EDMOND BELANGER, N° 29 rue Notre-Dame, Basse-Ville. 14 février 1882—151

Annonces Nouvelles.

Écarter de Meubles de Ménage

PAR OCT. LEMIEUX & CIE

JEUDI le 2 MARS

A la résidence privée N° 39 rue Lacheprotière près du Bon Pasteur.

Par ce jour sera vendu Jeudi le 2 Mars, à la résidence privée N° 39 rue Lacheprotière tout le Mobilier de la maison consistant en ameublement, Salon, de Salle à dîner, de Chambres à coucher, Tapis, Étagères, ustensiles de cuisine, Poêles à trois étages, et une grande quantité d'autres effets. Aussi environ cinq cordes de bois de chauffage.

Comme le propriétaire part pour Manitoba tout sera vendu absolument sans réserve et par conséquent immédiatement après la vente qui commencera à 11 heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs & C.

VENTE A L'ENCAN

PAR CASEY & CIE.

NOUVELLES GARNITURES DE MAISON.

Magnifiques Tapis de Bruxelles, Tapisserie et Union, Tapis de salle et d'escalier, Rideaux de mousseline, et de Damas, Toile damassée, Serviettes et Linge de table, Toile à draps, Couvre-pieds, Couvre-lits de repos, Meubles de muraille et sur pied, Gravures, Peintures, Chromos, Crochets, Tables de fantaisie, Chaises, Meubles en Noyer d'Ontario, etc.

JEUDI le 2 MARS.

Sera vendu dans les grandes salles d'Encan, 62 rue St. Jean, Haute-Ville, un assortiment choisi des nouvelles garnitures ci-dessus (en lots au désir des acheteurs).

Les dames et les chefs de famille qui pourront se rendre à la vente, y trouveront leur compte, car dans chaque cas le premier lot sera vendu sans réserve.

Les effets sont maintenant exposés. La vente commencera à UNH heure et demie.

CASEY & CIE, Encanteurs.

23 février 1882—2 f o

BILLARDS A VENDRE.

Quatre magnifiques tables de Billard:

2 françaises, avec queues et billes, 1 américaine

1 anglaise, à 6 poches "

AUSSI:

Deux allées de jeu de quilles de 63 pieds de long, avec quilles et boules complètes.

Livrables au 1er mai prochain.

S'adresser à L'HOTEL DU CHIEN D'OR. 27 février 1882.

DEMANDES.

Trois ou quatre personnes habiles à la confection des pantalons et des vestes, trouveront un emploi régulier dans notre département des tailleurs.

GLOVER, FRY & CIE. 27 février 1882—3 f

A MANITOBA

SUR LES POPULAIRES TRAINS SPECIAUX

DU GRAND TRONC

SAISON DE 1882

Des trains spéciaux partiront chaque semaine pendant les mois de MARS et AVRIL, et à courts intervalles le reste de la saison.

Des Chars de Ire Classe seulement

seront partie de ces trains spéciaux, comportant tous les bénéfices d'un passage de 1re classe pour le plus bas prix de passage des émigrants.

MEUBLES DE MENAGE ET BESTIAUX

Transportés sur les mêmes trains SANS TRANSBORDEMENT

Ce qui permet au colon de surveiller ses animaux tout en revenant avec sa famille, et d'arriver à destination en même temps que ses effets, lui faisant réaliser l'économie de la pension dans les hôtels du Nord-Ouest lorsqu'ils passent par d'autres routes.

Chevaux, voitures et meubles de ménage transportés à un bas prix sans précédent.

Toutes les informations peuvent être obtenues des agents de la compagnie, ou de JAS. ST. PIERSON, agent général des passagers.

JOSEPH HICKSON, Gérant général.

Montreal, 17 février 1882. Québec, 22 février 1882—88

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 2me jour de MARS prochain inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sous-sigé et portant la suscription: "Commission pour Salle de Réception, Québec," pour la construction d'une

Salle de Réception, &c.,

AUX

Quartiers du Gouverneur-Général, Québec.

On pourra voir les plans et devis au Bureau des Travaux Publics du Gouvernement Fédéral, Edifice du Bureau de Poste, Québec, ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de MARDI, le 21 Février courant.

Les soumissions devront être préparées sur les formules imprimées fournies par ce Ministère. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si le dit contrat n'est pas intégralement accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20, Février 1882.

27 février 1882—3 f

TRIBUNAUX DE PARIS.

DUVERDY CONTRE ZOLA.

Dans le roman Pot-Bouille que publie en ce moment M. Zola se trouve un conseiller à la cour auquel l'auteur a donné le nom de Duverdy; or ce nom appartient à un de nos estimables maîtres, M. Duverdy, directeur de la Gazette des Tribunaux; il lui a déplu de voir son nom figurer dans un roman naturaliste. Il a prié M. Zola de le supprimer, M. Zola s'y est refusé. De là il est résulté une action devant la première chambre.

C'est Me Rousse, avocat de M. Duverdy, qui a plaidé le premier. Avec ce talent que Me Rousse déploie toujours dans les affaires de ce genre où sa phrase délicate, ciselée, se complait dans des finesses élégantes ou mêle une gracieuse ironie à une exacte analyse des sentiments, le célèbre avocat a raconté d'abord comment le procès est intervenu, sûr qu'il n'y a pas de motifs cachés et que M. Zola n'en veut pas à M. Duverdy.

"Pourquoi M. Zola en voudrait-il à M. Duverdy? M. Duverdy n'a jamais plaidé contre lui, ce qui fait d'ordinaire des ennemis; il n'a jamais plaidé pour lui, ce qui fait toujours des ingrats."

Et il explique en un autre endroit que le genre de talent de M. Zola le rend redoutable à ceux qu'il peint dans ses romans, ce qui fait comprendre l'effroi de M. Duverdy.

"M. Zola ne voit pas les hommes ou les femmes par leur beau côté; il les voit par le côté où il est désagréable de les regarder. Les personnages de M. Zola sont la caricature grossière, tragique de la réalité. Quant aux vices dont il les afflige, ce sont des maladies secrètes et honteuses.

"On peut confier son nom à M. Feuillet ou à M. Dumas, car on sait que ces romanciers n'en abuseront pas; mais jamais on ne consentira à livrer son nom à M. Zola."

Me Davrillé des Essarts lui a répondu. Il avait à lutter contre un adversaire redoutable dont le talent est d'autant plus à craindre qu'il est doublé d'une grande réputation. Me des Essarts l'a fait avec succès; il a su avec une grande habileté faire ressortir le véritable point de vue auquel on doit se placer dans une affaire de ce genre.

"Oui, messieurs, a-t-il dit, le nom patronymique est une propriété sacrée, de moins autant qu'il constitue ce que Me Rousse appelle un en-tête moral. Mais un nom pris isolément, un nom pris en dehors de toute personnalité; mais les quelques syllabes qui composent un vocable, constituent-elles une propriété à laquelle un littérateur porterait atteinte lorsqu'il s'en empare pour en revêtir un personnage imaginaire? Telle est la question."

Puis il ajoute: "Ce procès n'est pas comme on voudrait le faire croire, le procès de M. Zola, le procès de littérature naturaliste, c'est le procès de la littérature étrangère, — de la littérature étrangère aussi bien que de la littérature française.

"Je n'aurai pas de peine à vous démontrer que M. Zola n'a, en cette matière, inventé quoi que ce soit. Il n'a fait que suivre les exemples offerts par ses devanciers, par Flaubert, Balzac et tant d'autres."

En effet, Me des Essarts démontre que c'est dans un Bottin de province, de 1861, que M. Zola a pris ce nom de Duverdy, qu'il ne connaissait pas l'avocat à la cour de Paris de ce nom, et qu'aucune intention personnelle ne peut donc être soignée.

Puis il entre dans un certain nombre de lectures fort intéressantes qui indiquent quels étaient en cette matière les procédés littéraires de quelques auteurs contemporains.

Balzac a — au point de vue du procès s'entend — un avantage considérable sur Zola, c'est qu'il est mort. Il y a des personnalités qui grandissent au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de nous.

Cependant, Balzac n'a jamais procédé autrement que Zola: il a toujours pris ses noms dans la vie réelle, et pourtant jamais on ne lui a fait de reproches aussi amers que ceux qu'on adressait tout à l'heure à M. Zola.

Dans un livre devenu très rare: Balzac en pantoufles, par Léon Gozlan, il y a un passage qui démontre que la théorie de M. Zola sur les noms n'est pas une théorie nouvelle.

L. Gozlan raconte qu'un jour il reçoit de Balzac un billet le priant de venir le voir: il y va, et Balzac lui demande de lui rendre un service consi-

dérable; il s'agissait de lui trouver un nom dont il avait besoin, disait-il, pour faire un chef-d'œuvre. Alors une discussion s'engage et le livre continue ainsi:

— Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps à mes scrupules personnels. Vous voulez, m'avez-vous dit, que nous cherchions ensemble un nom significatif, qualificatif et explicatif de votre personnage, un nom qui réponde...

— Un nom qui réponde à tout! à sa figure, à sa taille, à sa voix, à son passé, à son avenir, à son génie, à ses goûts, à ses passions, à ses malheurs et à sa gloire. En avez-vous un?

— Non. — Quant à moi, épuisé de travail depuis six mois, et qui ai déjà mis en circulation plus de noms qu'il n'y en a dans l'Almanach royal, je me déclare radicalement incapable de le trouver, surtout dans les conditions voulues.

— Eh bien, faisons-le ensemble, ce nom.

— Impossible! Je l'ai tenté, n'avez-vous pas dit? D'ailleurs, ma conviction, après mille essais éternels, est qu'on ne fait pas plus un nom qu'on ne fait le granit, le spath, la houille et le marbre. C'est l'œuvre du temps, des révolutions, de je ne sais quoi. Il se fait seul. Un nom ne se crée pas qu'une langue. Dites-moi, je vous prie, qui a jamais créé une langue?

— Nous n'avons donc alors que la ressource de la découvrir?

— Que celle-là.

— S'il existe...

— Il existe, affirma solennellement Balzac.

— En ce cas, où le découvrir?

— Voilà précisément pourquoi je vous ai appelé à mon aide.

— Après avoir réfléchi quelques instants:

— Voudriez-vous employer, dis-je à Balzac, le moyen que j'emploie souvent quand je suis dans le même embarras que vous, sans professer toutefois aussi sincèrement que vous la religion du nom?

— Et quel moyen employez-vous?

— Je lis les enseignes.

— Vous lisez les enseignes...

— Oui, car on lit sur les enseignes les noms les plus pompeux et les plus bouffons, qui disent les choses les plus bizarres et les plus opposées, toujours, bien entendu, au point de vue de votre système; les uns sont pleins, sous leur enveloppe, de mauvais instincts; les autres exhalent, par tous les pores, le musc de l'honnêteté et de la vertu; ceux-ci font bondir les cœurs des vau-devillistes, qui les donnent à leurs personnages comiques, ceux-là passent du fronton de bois de l'enseigne aux théâtres de la Gaîté et de l'Ambigu, et deviennent des noms de brigands. Ce sont ordinairement des noms de marchands de bougies et de confiseurs.

— Mais on peut, me dit Balzac, lire deux ou trois mille enseignes avant de rencontrer le nom qu'on cherche!

— Et même sans le rencontrer... Tentons-nous?

— Tentons!

L'idée avait souri à Balzac; je n'avais pas prévu à quoi elle m'engageait.

Nous ne suivrons pas Balzac et Gozlan dans cette curieuse promenade qu'ils font à travers les rues de Paris, et je me contenterai de vous lire la conversation qui s'engagea entre eux, rue du Bouloi, devant une enseigne qui portait ce nom: *Marcas*.

— *Marcas*! Eh bien, qu'en dites-vous? *Marcas*? Quel nom? *Marcas*?

— Je ne vois pas dans ce nom...

— Taisez-vous!... *Marcas*!...

— Mais...

— Taisez-vous, vous dis-je. C'est le nom des noms! n'en cherchons plus d'autre. *Marcas*!

— Je ne demande pas mieux!

— Arrêtons-nous glorieusement à celui-ci: *Marcas*! Mon héros s'appellera *Marcas*. Dans *Marcas*, il y a le philosophe, l'écrivain, le grand politique, le poète méconnu, il y a tout... *Marcas*!

— Je le veux bien.

— N'en doutez pas!

— Mais si, dans votre opinion, le nom de *Marcas* annonce tout ce que vous dites là, celui qui, en ce moment, le porte en réalité doit posséder aussi quelque supériorité. Sachons donc ce qu'il est: car son nom n'est pas suivi de sa profession sur cette enseigne.

— Il doit avoir une profession qui relève d'un art, et d'un art distingué, soyez-en sûr!

Finalement, Gozlan et Balzac arrivent à apprendre que *Marcas* était tout simplement un tailleur, et Balzac, d'abord un peu déçonné, s'écrie, un peu prétentieusement peut-être: "Eh bien! je l'immortaliserai!" Balzac a tenu parole; il a immortalisé ce nom dans sa petite nouvelle intitulée: *Marcas*.

Et plus loin: "Il y a quelques jours, j'avais un entretien avec M. Zola et quelques autres personnes au sujet de l'assignation qu'il venait de recevoir.

Quelqu'un dit: "Mais, Gubetta, le fameux traître de *Lucrèce Borgia*, je l'ai connu; c'était un épicier de la rue Montmartre!" Et Zola de s'écrier aussitôt: "Gubetta? Mais c'est mon fumiste!"

Cette plaidoirie, très fournie d'arguments, expose tout le dommage que causerait à M. Zola, à M. Charpentier, son éditeur, et à beaucoup de romanciers, un jugement donnant raison à M. Duverdy.

Il s'agit ici de l'intérêt de toute la littérature contemporaine; il s'agit d'une liberté; notre sentiment personnel est que l'on doit, en cette matière, adopter une solution analogue à la jurisprudence commerciale pour les enseignes. Dans la même ville, plusieurs commerçants peuvent appeler leur magasin *Au Cheval blanc*, s'ils font des commerces différents; aucun procès ne peut survenir entre eux, puisque personne ne peut être lésé.

De même un romancier peu choisis le nom qu'il voudra, à la condition que sous ce nom il ne cache pas un portrait.

Tel n'a pas été hier, d'ailleurs, le sentiment de M. Rau, substitut du procureur de la République, qui, se bornant à discuter la question de droit, dit qu'il est établi par la jurisprudence que le nom patronymique est une propriété imprescriptible. Il cite l'exemple des héritiers Valentino demandant que leur nom cessât de figurer sur l'enseigne de l'établissement qui l'avait porté jusqu'à ce jour, et rappelle le jugement du tribunal leur donnant gain de cause.

En résumé, il estime que la demande de M. Duverdy est bien fondée. On sait que le tribunal s'est prononcé en ce sens.

LA HUILE ST-JACOB MARQUE DU COMMERCE. LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME. La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Equinancie, l'Inflammation du Gosier, Engorgement, Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Chem. de Fer Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURES. A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882. Les trains partiront comme suit: Départ de Hochelaga pour Ottawa, 8:20 PM, 8:30 AM, 5:00 PM. Arrivée à Ottawa, 7:35 AM, 12:27 PM, 11:0 PM. Départ d'Ottawa pour Hochelaga, 10:00 PM, 8:10 AM, 4:55 PM. Arrivée à Hochelaga, 8:45 AM, 1:00 PM, 9:45 PM. Départ de Hochelaga pour Québec, 6:40 PM, 3:00 PM, 10:00 PM. Arrivée à Québec, 8:00 AM, 9:50 PM, 6:30 AM. Départ de Québec pour Hochelaga, 5:30 AM, 10:00 AM, 10:00 PM. Arrivée à Hochelaga, 7:30 AM, 4:30 PM, 6:30 AM. Départ de Hochelaga pour St. Jérôme, 5:00 PM. Arrivée à St. Jérôme, 7:45 PM. Départ de St. Jérôme pour Hochelaga, 6:45 AM. Arrivée à Hochelaga, 9:00 PM. Départ de Hochelaga pour Joliette, 5:15 PM. Arrivée à Joliette, 7:45 PM. Départ de Joliette pour Hochelaga, 6:20 AM. Arrivée à Hochelaga, 8:50 PM.

LA PÂTE DE CERISIER DE LYMAN. Blanchit les dents, Préviens la Carie, Purifie l'haleine. Québec, 18 février 1882.

MARCHANDISES D'ETAPE. Notre assortiment de Marchandises en Coton et en Toile est maintenant au complet. Nous offrons les meilleures fabriques qui puissent être obtenues. Les qualités sont reconnues partout comme étant les meilleures valeurs en robe et aussi comme ayant depuis longtemps donné, entièrement satisfaction aux acheteurs. Coton blanc fort, Coton blanc moyen à l'usage des familles, Coton à oreillers, Couvre-pieds blancs et autres, Coton uni et croisé de toute largeur pour draps de lits, Toile à Nappes, Serviettes de Table, Toile à Oreillers, Toile à Draps de lits, Toile à Serviettes en patrons ou à la verge, Toile Irlandaise et Toile ouvrée, Toile de Foin, Contil, Piqué et Batiste blanche pour robes, Garnitures en Batiste, de King pour vêtements de dessus, Garnitures unies ou avec bordure en Dentelle de Cash, Garnitures en Mousseline brodée très bonne valeur, Corsets Anglais et Français pour dames, les deux plus nouveaux patrons.

AUSSI. Une grande variété d'Indiennes et Coton satinés extra pour Robes d'enfants. Bouteilles de Champagne Anglais et Française pour Chemises de messieurs. 5 par cent d'escompte pour argent comptant. GLOVER, FRY & Cie. 28 janvier 1882. FROMAGE! FROMAGE! AUX AMATEURS. Nous offrons dans le moment le plus grand assortiment de Fromage qui a jamais été offert sur le marché de Québec, savoir: Rochfort, Limburg, Bris, Camembert, Haut Canadien, Old English, Stilton, Queens Anna, Fromage Américain, Bondon, Menanta.

EMULSION DE PUTTNER. J'ESTIME QUE C'EST UN REMÈDE SOUVERAIN. BALFAX, N.-E., 7 fév. 1881. C. E. PUTTNER, M. PR. — Cher monsieur: J'ai fait usage, ainsi que les membres de ma famille, de votre Emulsion, et je dois dire que j'en ai été parfaitement satisfait. J'ai aussitôt après avoir pris la médecine, on demandait convalescent que ce n'est pas une préparation fautive, mais qu'elle fait tout le bien qu'on en attend et qu'elle promet. Je suis âgé de 62 ans et je fais trois services religieux tous les dimanches, sans compter les devoirs que j'ai à remplir les jours de la semaine, et je suis grandement content en votre Emulsion, pour la vigueur de ton que j'apporte à des personnes souffrant de la toux, du rhume, de la débilité, etc., et je me plais à reconnaître que dans chaque cas le résultat a répondu à ce qu'on en attendait. E. vous souhaitant tout le succès auquel vous avez droit, je suis, monsieur, votre dévoué, P. J. FILLEUL, ministre épiscopalien.

EMULSION DE PUTTNER. J'ESTIME QUE C'EST UN REMÈDE SOUVERAIN. BALFAX, N.-E., 7 fév. 1881. C. E. PUTTNER, M. PR. — Cher monsieur: Mon médecin m'ayant recommandé votre Emulsion, et en ayant fait usage, pendant quelque temps, j'estime que c'est un remède souverain. Elle m'a guéri en moins de temps que n'aurait pu le faire toute autre médecine dont j'ai fait usage antérieurement. La digestion en est en outre très facile. Votre dévoué, MME. A. GLASS, 97 rue Cornwallis.

EMULSION DE PUTTNER. EST LE GRAND DESIDERATUM. C. E. PUTTNER, M. PR. — Cher monsieur: J'éprouve un plaisir réel à dire qu'ayant en occasion de faire usage de l'Emulsion d'huile de foie de morue combinée par M. C. E. Puttner et contenant comme il est dit, du sel, j'ai trouvé que c'était le remède par excellence pour toutes les maladies qui requièrent le traitement en question. Elle est aussi agréable au goût, chose très désirable dans les préparations à l'huile de foie de morue. ANCHER, LAWSON, M. D., M. R. C. S. etc. Médecin à l'Asile des aveugles et c. Professeur de chirurgie au Collège Médical de Halifax. DEMANDEZ L'Emulsion d'huile de foie de morue DE PUTTNER. COMBINÉE D'HYPOPHOSPHITES, ETC. Prix 50 cents. En vente à Québec chez Edmond Giroux & frère, R. McLeod, La Roche & Cie., et chez tous les pharmaciens. Adresse: Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E., 7 janvier 1882.

A VENDRE. UN EMPLACEMENT situé rue et faubourg St. Jean, près de l'Église. S'adresser à J. SAVARD, 9, rue St. Pierre (en haut), Basse-Ville. 18 février 1882—Imp.

MARCHANDISES D'ETAPE. Nous venons d'ouvrir sept caisses de Marchandises d'Étape comprenant Toile à Chemises, Toile à chemises, à Nappes, à Vêtements, Mousseline unie et fleurie, Broderies suisses, etc. Corsets. Nous avons reçu un grand assortiment de Corsets. Il y en a au delà de six formes différentes, parmi lesquelles le "Corset Flexible" du Dr. Warner, et le "Contour", qui est des plus gracieux.

Articles de Deuil. Ce département ne craint aucune concurrence. On y trouvera les meilleures qualités de Sépares, Caebemires, Mérites et Cordés français, Lustré et Crêpe de toute largeur. Bonneterie Ecossaise. Francs, Caleçons, Justaucorps de toute grandeur. Venant d'être reçu: Un grand assortiment de Tweeds canadiens et écossais, Diagonal bleu et noir, Doublures de faitails. Nous attirons particulièrement l'attention sur les habillements complets que nous confectionnons sur commande pour \$10.00 et au-dessus. Nous faisons sur commande, un habit et une veste noirs, et un pantalon de tweed, pour \$12.75 et au-dessus.

Médecine magnétique de Mack. Aliment du Cerveau et des Nerfs. Est un remède sûr, prompt et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes spermatorrhée, faiblesse générale, et impotence générale. Elle répare le système nerveux, réajuste l'intelligence, renforce le cerveau affaibli, et rend une vigueur surprenante aux organes généraux épuisés. L'expérience de milliers de personnes prouve que c'est un remède inestimable. La médecine est agréable au goût; chaque boîte contient assez de médicament pour deux semaines, et c'est la meilleure médecine et la plus économique. Détails complets dans tout ramphlet, que nous désirons envoyer gratuitement par la poste à n'importe quelle adresse. La MELEBINE MAGNETIQUE DE MACK est vendue par les pharmaciens pour 50 cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$5. ou bien sera envoyée franco par la poste, sur réception du montant, en adressant: MACK'S MAGNETIC MEDICINE Co., Windsor, Ont., Canada, 112 rue St. Joseph, et par LAROCHE & CIE., 125 rue du Bureau de poste, 30 décembre 1881.

EMULSION DE PUTTNER. Labor omnia vincit! L'EMULSION DE PUTTNER a surpassé toutes les autres préparations par la grande réputation médicale qu'elle obtient, et immédiatement après en avoir fait usage, on demeure convaincu que ce n'est pas une médecine fautive, mais qu'elle fait tout le bien promis. Lisce ce qu'en dit le Révd. P. J. Filieul: WYNDHAM, N.-E., 6 mai 1881. C. E. PUTTNER, M. PR. — Cher monsieur: J'ai fait usage, ainsi que les membres de ma famille, de votre Emulsion, et je dois dire que j'en ai été parfaitement satisfait. J'ai aussitôt après avoir pris la médecine, on demandait convalescent que ce n'est pas une préparation fautive, mais qu'elle fait tout le bien qu'on en attend et qu'elle promet. Je suis âgé de 62 ans et je fais trois services religieux tous les dimanches, sans compter les devoirs que j'ai à remplir les jours de la semaine, et je suis grandement content en votre Emulsion, pour la vigueur de ton que j'apporte à des personnes souffrant de la toux, du rhume, de la débilité, etc., et je me plais à reconnaître que dans chaque cas le résultat a répondu à ce qu'on en attendait. E. vous souhaitant tout le succès auquel vous avez droit, je suis, monsieur, votre dévoué, P. J. FILLEUL, ministre épiscopalien.

EMULSION DE PUTTNER. EST LE GRAND DESIDERATUM. C. E. PUTTNER, M. PR. — Cher monsieur: J'éprouve un plaisir réel à dire qu'ayant en occasion de faire usage de l'Emulsion d'huile de foie de morue combinée par M. C. E. Puttner et contenant comme il est dit, du sel, j'ai trouvé que c'était le remède par excellence pour toutes les maladies qui requièrent le traitement en question. Elle est aussi agréable au goût, chose très désirable dans les préparations à l'huile de foie de morue. ANCHER, LAWSON, M. D., M. R. C. S. etc. Médecin à l'Asile des aveugles et c. Professeur de chirurgie au Collège Médical de Halifax. DEMANDEZ L'Emulsion d'huile de foie de morue DE PUTTNER. COMBINÉE D'HYPOPHOSPHITES, ETC. Prix 50 cents. En vente à Québec chez Edmond Giroux & frère, R. McLeod, La Roche & Cie., et chez tous les pharmaciens. Adresse: Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E., 7 janvier 1882.